

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Sarcelles
SIECCAO

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du vendredi 2 avril 2021

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
32	19	22

Vote
A l'unanimité
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Sarcelles
 Le :
 Et
 Publication ou notification du :

L'an 2021, le 2 avril à 16h00, le Comité Syndical du S.I.E.C.C.A.O. s'est réuni à la Maison du Village à Seugy, sous la présidence de Monsieur KRIEGUER Claude, Président du SIECCAO, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués le 26/03/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège du SIECCAO le 26/03/2021.

Présents : M. KRIEGUER Claude, Président du SIECCAO, M. KUDLA Dominique, M. SABATIER Alain, M. DUPUIS Christophe, M. VINCENT Patrick, M. WHYTE Julien, M. VARON Bernard, M. NIRO Eric, M. RICHARD Philippe, M. FALLOT Frédéric, M. GAY Jean-Paul, M. BOCQUET Jean-Charles, M. GUEDON Eric, M. DAUER Ivan, Mme BOCOBZA Sylvie, M. BOUFFLET Pierre, M. WROBLEWSLI Didier, M. COLLOBER Ernest, M. BELLELI Thierry

Suppléants : M. WROBLEWSLI Didier (de M. BIZERAY Jean-Jacques), M. COLLOBER Ernest (de M. GAUBOUR Jacques), M. BELLELI Thierry (de M. DUFLOS Jérémy).

Excusés ayant donné procuration : M. FONTAINE Pascal à M. VARON Bernard, M. BUISSON Jean-Michel à M. BELLELI Thierry, M. DREVILLE Gérard à M. BOCQUET Jean-Charles

Excusés : M. DUPONT Bernard, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. GAUBOUR Jacques, M. SOLER Patrick, M. BOUAFIA M'hamed

Absents : M. THERRY Eric, Mme LAURENT Catherine, M. MANSOUX Michel, M. FABRE Jacques, M. RIFFIER Gilles, M. DUFLOS Jérémy, M. BLANCHARD Philippe, M. DELECLUSE Thibault

Invités : Mme ISAY-MULLER Sabine, M. SAKAYAN Marc, M. MICHEL Vincent, M. D'ALBOY Géraud

A été nommé secrétaire : M. BOCQUET Jean-Charles

D11-03-2021

ATTRIBUTION DU MARCHÉ SUBSÉQUENT N°1 RELATIF AU LOT N°2 DE L'ACCORD-CADRE DE TRAVAUX DIVERS SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE DU SIECCAO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1414-1 et suivants ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'accord-cadre de travaux divers sur le réseau d'eau potable sur le territoire du SIECCAO ;

Considérant que sur le fondement du lot n°2 de l'accord-cadre susvisé, le SIECCAO entend conclure un marché subséquent n°1 portant sur des travaux de renouvellement de canalisations et de branchements sur les communes de Coye-la-Forêt, Orry-la-Ville, Mortefontaine, la Chapelle-en-Serval, Survilliers, Saint-Witz ;

EXPOSE

Le SIECCAO a attribué un Accord-cadre mono-attributaire pour des travaux divers sur le réseau d'eau potable sur le territoire du SIECCAO, décomposé en 2 lots :

- Lot 1 : secteur ouest (Asnières-sur-Oise, Chaumontel, Luzarches, Noisy-sur-Oise, Seugy, et Viarmes) ;

Accusé de réception en préfecture
 095-200092054-20210406-D11-03-2021-AI
 Date de télétransmission : 06/04/2021
 Date de réception préfecture : 06/04/2021

- Lot 2 : secteur est (La Chapelle-en-Serval, Saint-Witz, Orry-la-Ville, Mortefontaine, Coye-la-Forêt, Plailly, Pontarmé, Survilliers, Thiers-sur-Thève, Villeron).

Le lot n°2 de cet accord-cadre a été attribué au groupement BARRIQUAND, SOGEA et SAUR.

Sur le fondement de cet accord-cadre, le groupement d'entreprises BARRIQUAND, SOGEA et SAUR a remis une offre portant sur un marché subséquent n°1 portant sur des travaux sur les communes Coye-la-Forêt, Orry-la-Ville, Mortefontaine, la Chapelle-en-Serval, Survilliers, Saint-Witz.

Le montant proposé par le groupement d'entreprises BARRIQUAND, SOGEA et SAUR pour le marché subséquent n°1 - lot 2 est de 1 800 505.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- **D'ATTRIBUER** le marché subséquent n°1 du lot n°2 de l'accord-cadre au groupement d'entreprises BARRIQUAND, SOGEA et SAUR pour un montant de 1 800 505.00 € HT ;
- **DE DIRE** que les montants sont prévus au budget primitif 2021 ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer les pièces du marché subséquent ainsi que ses avenants.



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme : le 06/04/2021

Monsieur Claude KRIEQUER, Président du SIECCAO